

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 41 (1903)
Heft: 44

Artikel: Les Jean-Jacques Mercier
Autor: Mercier, Jean-Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-200553>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
Grand-théâtre, 11, Lausanne.
Montreux, Genthod, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Biel, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE
SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.
ÉTRANGER : Un an, fr. 7,20.
Les abonnements durent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES
Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.
étranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.
Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

AVIS — Les nouveaux abonnés pour l'année 1904 recevront gratuitement le journal d'ici au 31 décembre prochain et un exemplaire de l'*Almanach du Conte* (année 1903).

Les Jean-Jacques Mercier.

Les journaux quotidiens ont annoncé les largesses que M. Jean-Jacques Mercier-de Molin vient de faire, en souvenir de son père, à l'Etat de Vaud, à la ville de Lausanne et à nombre d'institutions de charité ou d'utilité publique. Ces libéralités se montent à peu près à un demi-million. Le donateur n'a eu garde d'oublier la colonie française de Lausanne ; il s'est souvenu que ses ancêtres étaient des Cévenols de Millau, dans l'Aveyron, qui, avec tant d'autres de leurs coreligionnaires de France, préférèrent perdre leurs biens et s'expatrier, plutôt que de renier leur foi d'ardents calvinistes.

Millau, Millau ou Milhau, est une petite cité de 19,000 âmes. Au cours du seizième et du dix-septième siècle, elle joua un rôle considérable dans les mouvements protestants des Cévennes. Elle est le centre d'une industrie et d'un commerce actifs. Ses mégisseries, ses tanneries et ses fabriques de gants ont été de tout temps fort renommées.

Au début du siècle de Voltaire, vivait à Millau la famille du tanneur Jacques Mercier, composée de trois filles et sept fils. Trois de ceux-ci, Pierre, Jean et Antoine, se réfugièrent à Lausanne, en 1740, pour cause de religion. Traqués par les catholiques, ils avaient fui sans pouvoir emporter autre chose que les vêtements qu'ils avaient sur le corps. Une de leurs douleurs fut de laisser à Millau la grosse Bible, à la première page de laquelle leurs parents écrivaient le journal familial, notant soigneusement les décès, les mariages et les naissances, de même que les baptêmes clandestins chez un pasteur de leurs amis. Cette Bible se trouve encore dans leur cité natale ; elle a permis aux Mercier de Lausanne de faire reconnaître leur filiation.

Les trois fils de Jacques Mercier eussent mené une existence misérable à leur arrivée dans le Pays de Vaud, si des parentes qui les accompagnaient n'avaient, en femmes avisées, avant de fuir, cousu quelques pièces d'or dans la doublure de leur corsage.

Le souvenir d'Antoine n'est pas demeuré aussi vivace que celui de ses deux frères. Ceux-ci s'acclimatèrent aussitôt à Lausanne. Après avoir été d'abord maître mécanicien, Pierre fonda en 1749, avec Jean, la tannerie qui devait devenir si célèbre. Il avait alors vingt-cinq ans. En cette même année, il épousa Claudine Ogier, de Gigors (Drôme), qui était de six ans plus âgée que lui. C'est en 1749 encore que les deux frères achetaient du lieutenant-procureur fiscal, L.-C. Secretan, pour le prix de 2608 francs, une maison au bas de l'escalier « de la Grande-Roche », à droite en montant. Huit ans plus tard, ils devenaient propriétaires, moyennant 2250 francs et 16 sols,

du bâtiment de Jean-Philippe Baud, situé de l'autre côté de l'escalier¹.

Leur tannerie, ils l'établirent sur le Flon, ne dehors de la porte St-Martin, à l'endroit où se trouvaient des moulins, qui figurent déjà sur les plans de Lausanne de 1660. A côté de leur métier de tanneur, ils faisaient le commerce de toute sorte de denrées, apportant dans tout ce qu'ils entreprenaient une ardeur au travail, une intelligence et une droiture qui les firent remarquer de bonne heure.

En 1768, Pierre et Jean obtinrent leurs lettres de bourgeoisie des « Bourgmaitre, Conseil, rième Conseil, soixante et vingt, représentant les nobles et très honorés seigneurs des Deux-Cents de la ville de Lausanne », lesquels représentants se déclarent « pleinement informés de la probité des requérants... »

Pierre Mercier mourut à Lausanne en 1777, laissant quatre fils et une fille. Son fils ainé, Jean-Jacques, né en 1750, devint le chef principal de la tannerie. Pour la clarté de ces notes, nous l'appellerons Jean-Jacques I^{er}. C'est d'ailleurs le premier des tanneurs Mercier, de Lausanne, qui reçut les mêmes noms de baptême que Rousseau. Entre ses mains, la fabrique créée par son père et son oncle commença à se faire connaître au-delà des limites du pays. Jean-Jacques I^{er} avait d'ailleurs des relations, non seulement en France, mais encore en Italie et en Allemagne ; car il était grand commerçant autant qu'industriel. Avec cela, inébranlable dans ses convictions religieuses. Les livres de sa tannerie, pieusement conservés par ses descendants, portent, à la première page, ces mots : « Au nom de Dieu, amen, » et, plus bas : « Grand-livre, n° 1, 2 ou 3. »

Sous la Terreur, Jean-Jacques Mercier, premier du nom, s'employa à faire franchir la frontière à nombre de proscrits, qui, s'affublant de vêtements grossiers, se faisaient passer pour ses charretiers. Il sauva ainsi la vie à beaucoup de Français, non parce qu'il réprouvait la révolution — il était au contraire des partis avancés —, mais par humanité pure. Son portrait figure dans l'ouvrage commémoratif des fêtes du Centenaire intitulé *Au peuple vaudois*, parmi les hommes qui ont le plus contribué au développement de l'industrie dans le canton de Vaud. Un front élevé, encadré de longs cheveux soyeux, des yeux vifs et doux à la fois, le nez aquilin, la bouche gracieuse, tout dans cette physionomie respire la finesse et la bienveillance.

Jean-Jacques I^{er} avait épousé, en 1779, Louise-Catherine Déaux. Il eut d'elle deux filles et deux fils, dont l'un mourut peu après sa naissance. Le survivant, Jean-Jacques-Pierre-Hector, ou Jean-Jacques II, né en 1789, reprit la tannerie à la mort de son père, soit en 1827. Il la développa encore. C'était un homme aussi jovial que bien doué. Ses mystifications et ses bons mots l'avaient rendu légendaire dans tout le canton, en Valais, en Savoie et dans

¹ Ces immeubles se sont transmis de père en fils, avec la tannerie ; ils appartiennent aujourd'hui à M. J.-J. Mercier-Marcel et qui se trouve être aussi, après M. Tesse et M. Blanchet père, le successeur de réfugiés français.

une bonne partie de la Suisse allemande. Il était adoré de ses ouvriers, nous dit un de ceux qui l'ont le plus connu.

Quand il se rendait aux grandes foires de Zurzach sur le Rhin, Jean-Jacques II expédiait ses marchandises par le canal d'Entrebroche et ramenait par la même voie les cuirs et notamment les empeignes d'Allemagne. Il s'intéressa grandement à plusieurs entreprises industrielles en Suisse et à l'étranger. Ainsi, il participa à l'établissement des forges d'Ardon, en Valais, qui eurent leur heure de célébrité. Le chemin de fer Lausanne-Fribourg-Berne n'eut pas de promoteur ni de soutien plus ardent. Le Grand Conseil le compta au nombre de ses membres.

Il posséda à Montreux le moulin de Bon-Port, dont un hôtel a pris la place ; c'est là qu'il faisait triturer pour la tannerie de Lausanne les écorces achetées dans la région.

Marié, en 1818, à M^e Giegler, Jean-Jacques II laissa sept enfants. Le fils ainé, Jean-Jacques-Pierre-François Mercier, ou Jean-Jacques III, et le cadet, M. Louis-Adrien Mercier, qui vit encore, scindèrent la maison en deux branches, celle de la fabrication et celle du commerce de cuirs et de peaux brutes. Cette dernière existe encore aujourd'hui sous la raison : Adrien Mercier fils.

Jean-Jacques III était M. J.-J. Mercier-Marcel, mort en mars 1903, et dont le fils a tenu à honorer la mémoire de la façon généreuse qu'on sait. C'est lui qui porta à son apogée l'industrie créée sur les bords du Flon par son trisaïeul. Il nous souvient d'un petit traité de géographie datant du milieu du dix-neuvième siècle, où l'on disait de Lausanne : « Ville connue par ses anneries. » Le correcteur avait, en riant peut-être dans sa barbe, laissé passer cette affreuse coquille.

M. J.-J. Mercier-Marcel ayant pris à lui seul, en 1864, la direction de la tannerie, renonça à la fabrication des cuirs à semelles et des cuirs à courroies, pour se spécialiser dans celle du « veau ciré ». Grâce à ses soins, il fit bientôt à l'article de Lausanne une réputation universelle. A eux seuls, les Etats-Unis d'Amérique, qui étaient le principal débouché de la tannerie Mercier, lui en achetaient pour une valeur allant jusqu'à trois millions de francs par année, en dépôt des droits d'entrée s'élevant au 20 %. Les tanneurs américains s'appliquèrent à imiter ce qui se faisait chez nous et, le protectionnisme aidant, parvinrent à se substituer à leur rival. Alors, plutôt que de livrer de la marchandise de moindre qualité, quand la tannerie lausannoise n'avait fabriqué jusque-là que les produits les plus recherchés, M. J.-J. Mercier-Marcel ferma ses ateliers. Pendant un siècle et demi, des centaines de familles y avaient trouvé du travail.

L'activité et la puissance de travail de M. J.-J. Mercier-Marcel étaient phénoménales. A côté de la tannerie, il s'occupait de diverses

¹ L'industrie lausannoise de la tannerie (fabrication) est représentée actuellement par la maison de M. Adrien Deléméville, qui fut longtemps le bras droit de M. J.-J. Mercier-Marcel et qui se trouve être aussi, après M. Tesse et M. Blanchet père, le successeur de réfugiés français.

grosses entreprises. Aucun Lausannois ne fouilla autant le sol et ne remua autant de moëllons que lui. Luttant contre les éléments et parfois aussi contre les hommes, il fit par-dessous la colline de Montbenon le chemin de fer funiculaire de Lausanne-Ouchy ; il amena au chef-lieu et à Morges l'eau et les forces motrices du lac de Bret; il bâtit l'hôtel du château d'Ouchy, les vastes entrepôts de la place du Flon et nombre d'autres édifices importants.

M. J.-J. Mercier-Marcel tenait de ses ancêtres une opiniâtreté qui l'empêchait de lâcher une œuvre à laquelle il avait attaché son nom. Durant l'établissement difficultueux de la canalisation de Bret, on pouvait le voir, sur les monts de Lavaux, hiver comme été, par tous les temps, la nuit comme le jour, visitant les chantiers menacés par la rupture d'un tuyau ou par des glissements de terrain. Avec cette ténacité, les braves Cévenols lui avaient légué aussi les hautes qualités morales qui les distinguaient, de même que la plupart des réfugiés, et qui eurent sur les affaires commerciales et industrielles, sur l'esprit et sur les mœurs dans notre pays, une influence dont les heureux effets se ressentent encore aujourd'hui.

La politique cantonale attirait peu M. J.-J. Mercier-Marcel. Il fit partie, cependant, de la Constituante de 1848 à 1855. Mais c'est aux affaires lausannoises qu'il s'intéressait avant tout. Il rêvait de faire encore beaucoup pour sa ville natale, lorsque la mort le surprit, à Nice, où il s'était retiré dans les dernières années de sa vie.

Ces notes sur les Jean-Jacques Mercier doivent s'arrêter aux morts. Mais elles seraient incomplètes si nous ne disions que Jean-Jacques IV, c'est M. J.-J. Mercier-de Molin, fils de M. J.-J. Mercier-Marcel, né en 1859, et Jean-Jacques V, un de ses petits-fils, qui a vingt ans et demi.

Impitoyable. — Le petit Jacques ayant entendu dire que les beaux bébés s'achetaient au bazar, interpelle un soir, à dîner, un ami de la maison dont les charmes physiques laissent plutôt à désirer.

— Pourquoi es-tu si laid? demande Jacques. L'interpellé rit jaune et naturellement ne répond pas.

— Ah! reprend alors l'aimable bambin, ta maman n'est pas allée au bazar; elle t'aura acheté d'occasion.

Pensées.

Un avocat n'a pas toujours gain de cause, mais chaque affaire est pour lui cause de gain.

Aux yeux de certains hommes d'affaires, prendre les intérêts d'un client, c'est les mettre dans leur poche.

Les égards du fisc.

Nous avons reçu la lettre que voici :

Avenches, 25 octobre 1903.

A la rédaction du *Conteur vaudois*,
Lausanne.

Messieurs,

A l'occasion de l'article « Le bonheur des contribuables », de votre numéro 42 du 17 courant, je vous adresse inclus une lettre d'avis telle que le percepteur des contributions de Morteau (France) en envoie aux contribuables.

Cette politesse de M. le percepteur des impôts de Morteau, flatteuse pour le contribuable, m'avait frappé et je me suis procuré cet avis, dans l'espoir

qu'on en pourrait peut-être faire profit chez nous. Veuillez agréer, messieurs, mes bien cordiales salutations.

Votre vieil abonné,
E. L.

* * *

PERCEPTION
DE MORTEAU
COMMUNE
d

M.....
demeurant à.....

d.....
M.....

Je compte sur votre exactitude habituelle pour me payer le montant de vos contributions.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Le Percepteur.

Somme due:
.....

Darwin aurait-il donc raison?

Voici l'hiver, saison des soirées théâtrales, des concerts, des conférences, des soupers, petits et grands, de la danse...

La danse! Ah, oui, parlons-en! Voilà un art en décadence. Oh! nous ne parlons pas de la guerre injuste et maladroite que font à la danse certaines personnes, au nom de la morale — heureusement celle-ci commence à se rebiffer contre le rôle de fée Carabosse auquel d'aucuns semblent vouloir la condamner — nous faisons allusion aux innovations baroques qui se sont effrontément faufilées dans la chorégraphie. Serait-ce là une manifestation de l'art nouveau? Certes, il n'y aurait pas lieu de l'en féliciter.

C'est au seizième siècle seulement, dit à ce propos un chroniqueur du *Petit Parisien*, qu'apparaît, en France, « la danse de société ». Et dès ce moment, c'est par l'adaptation ingénueuse de pas provinciaux ou étrangers qu'elle se constitue. Le « branle » du Barrois ou de Bretagne, la « gaillarde » et la « volte » provençale, la « courante », l'« allemande », dont le nom dit assez l'origine, sont les plus connues de ces danses.

A la cour également on exécute, sous une forme affinée, la « sarabande » des Méridionaux, le « passe-pied » des Bas-Bretons, la « bournée » et la « gavotte » des Auvergnats, le « tambourin » et le « rigodon » des Provençaux. Mais toujours quelque chose s'ajoute au pas primitif; et l'art chorégraphique, à peine né, fait siennes les idées qu'il a recueillies de droite et de gauche.

Puis vient l'influence italienne, qui ne s'exerce pas seulement sur le pas. La musique aussi s'en ressentit. Lulli fixa la forme classique de l'allemande, du passe-pied, de la bournée. Le rythme se modifia. Le pas se compliqua. Le souvenir des ballets italiens, où le grand roi n'avait pas dédaigné de paraître, pénétra les danses du dix-huitième siècle. Il leur imprima une dignité gracieuse, une majesté souriante, qui n'ont pas été dépassées; et, de ces éléments complexes, la danse française tira le menuet et la gavotte, — ses chefs-d'œuvre.

Mais bientôt, la vie se modifiant, apparut la nervosité, qui caractérise notre temps et qui ne s'est plus contentée des danses de cérémonie. Elle a renoncé à la suite d'attitudes nobles et lentes qui les constituait. Elle a aspiré à la rapidité. Abandonnant la courante, le menuet et la gavotte, elle a trouvé autre chose. Cette fois encore, c'est par des emprunts, par l'assimilation, à la française, de thèmes et de rythmes étrangers que ce renouvellement s'est produit. Les danses anglaises, plus promptes

et plus vives, ont gagné du terrain. De la contredanse est sorti le quadrille. L'Allemagne nous a donné les « danses tournées », dont nous avons fait la valse. A la Bohème, nous avons pris la polka; à l'Ecosse, la schottisch; à la Pologne, la mazurka; à l'Amérique, le boston.

Jusque-là, tout allait bien; puis, voici qu'arrive la polka russe, qui déjà obligea la grâce à quelques concessions. Cependant, il n'y avait pas encore lieu de crier à la décadence. Mais, cette fois, il n'y a plus d'hésitation possible, le *cake walk* a fait déborder le vase.

Tout le monde, aujourd'hui, sait ce qu'est cette danse grotesque, d'importation américaine et qui, l'hiver dernier, fit florès dans certains salons parisiens. Elle apparaîtra sans doute chez nous cet hiver. Voici comment dépeint le *cake walk*, une personne qui eut l'occasion de le voir danser au bal de l'Opéra :

« Le « kék-ouolk », c'est le chahut nègre. Ce n'est pas autre chose qu'une danse de caractère, dont les figures ont été empruntées à un célèbre pas nègre, le pas du kangourou, déformées et chargées de telle manière que la danse actuelle n'est, en somme, qu'une grossière et brutale caricature du pas primitif, lequel, d'ailleurs, est sans élégance... Mais tenez, voici le bacchanal qui commence.

Un cercle immense se formait, en effet, au milieu de la salle, tandis que l'orchestre, enlevé au galop, soufflait de tous ses cuivres une espèce de marche pour épileptiques.

Bientôt les danseurs apparurent. Ils étaient quatre, immobiles. Les couples, placés face à face, se tenaient par la main.

L'orchestre, tout à coup, exhala une clameur déchirante et les danseurs, frappant du pied, partirent ensemble comme des furieux...

D'abord lente, l'allure s'accéléra bientôt. Le torse rejété en arrière, les bras gracieusement arrondis en ailerons de pingouin, les jambes mi-fléchies, tout le corps en équilibre instable, ils allaient, déhanchés, inquiétants, bizarres, lançant des coups de pied dans le vide, agitant les bras, la tête, se croisant, se poursuivant, soudain redressés, renversés, raides comme des pantins et plus malgracieux que des polichinelles de Nuremberg. »

N'y a-t-il pas là de quoi se réjouir??

Quatrième récital Scheler. — Mardi, 3 novembre; à 5 heures, au Casino-Théâtre. — 17^e siècle (suite). Racine, rival de Corneille et de Molière. — Tragédie biblique. — Indifférence du public pour Athalie. — Racine et Boileau. — Lafontaine. — Rénard. — Billets: Librairie Tarin et à l'entrée.

Le Festival vaudois en projections. — Soirée donnée, mardi soir, à la Maison du peuple, par le Photo-club. Plus de 100 vues prises derrière la scène, sur la scène et au passage du cortège. Un pianiste exécutera des airs du Festival.

Virement. — Le père Féli a le gousset plus souvent à sec que le gosier.

Bien souvent il lui arrive de régler son écot avec des promesses; tôt ou tard, cependant, il finit par s'exécuter.

Une fois qu'il y avait déjà quelques promesses attendant leur exécution, il entra au cabaret et commanda ses trois décis de vin vieux.

— Dites-moi, Féli, fit l'aubergiste, avez-vous de quoi payer aujourd'hui? C'est que, vous savez, il y a déjà passablement de vieux.

— Ah! oui?... Oh bien, pou c'tte fois, donnez seulement trois décis de nouveau.

C'est comme ça. — La condition essentielle du pain *franç*, c'est d'être *chaud*.

Encore une bizarrerie du langage.